

## Première Demande

### GRAND GIBIER

**2025 - 2026**

Nos réf.  
Vos réf.  
Dossier suivi par Karine Le Fur  
Téléphone 02.99.45.50.20  
Objet **Plan de chasse et plan de gestion grand Gibier : demande pour la campagne à venir. (2025-2026)**

Rennes **Le 29 janvier 2025**

Madame, Monsieur,

A votre demande, nous vous faisons parvenir un formulaire de plan de chasse et plan de gestion grand gibier pour notre département.

**Ce même formulaire traite les espèces chevreuil, sanglier et cerf.**

Cette demande concernant la saison cynégétique **2025/2026** doit être retournée **au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine – Beauregard – 35630 Saint Symphorien, avant le 10 mars 2025.**

L'imprimé joint est à compléter, à dater et à signer.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de :

- **Remplir intégralement l'imprimé** et, en particulier, bien préciser, si c'est le cas, le nom de l'**ACCA** ou de la **société** de chasse pour le compte de laquelle la demande est formulée, ainsi que le nom du président en exercice. De même pour la situation administrative de votre territoire, **bien spécifier, la commune principale et la/les commune(s) annexe(s) avec leurs lieux-dits.** **Veillez noter que toute demande de complément de territoire déposée de manière incomplète ou après la date du 10 mars 2025 ne sera pas prise en compte pour la prochaine saison de chasse.**
- Présenter les éléments d'appréciation de la densité des animaux (description des indices de présence, comptage, etc. ...) dès la demande initiale.
- **Joindre à la demande les documents suivants :**
  - Copie du bail ou de l'autorisation de chasse,
  - Attestation de propriété ou extrait de matrice cadastrale,
  - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> ou au 1/10 000<sup>ème</sup>, faisant apparaître les forêts, bois et plantations ainsi que les limites du territoire.

Une première décision sera prise courant mai. Concernant le sanglier, **des** attributions complémentaires pourront être étudiées par la voie du recours en cours de campagne. Pour vous assister dans votre demande, vous pouvez contacter la Fédération Départementale des Chasseurs.

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

André Douard